



FORMATION CONTINUE



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Informations pratiques

- Objectifs : Maintenir les compétences du SST définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale
- Prérequis : Avoir impérativement suivi la formation initiale « Sauveteur Secouriste du Travail » et se présenter avec sa carte. **Les stagiaires doivent avoir une condition physique leur permettant d'exécuter des gestes de premier secours.**
- Aptitudes : Actualiser ses connaissances en sauvetage et secourisme du travail
- Durée : 1 jour (7 heures)
- Délai d'accès : 72 heures
- Méthodes mobilisées : support de cours, échanges, tours de table, ludopédagogie, mises en situation
- Modalités d'évaluation : Mises en situation au cours de la formation
- Tarif inter-entreprise : 200 € / participant
- Tarif intra-entreprise : à partir de 900 € / jour

Compétences développées

- Être en capacité d'analyser les accidents survenus dans l'entreprise
- Évaluer les risques persistants dans l'entreprise pour pouvoir mettre en œuvre des actions préventives
- Apporter un secours de premier niveau aux victimes, en attendant l'intervention des professionnels de santé
- Accessibilité : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins spécifiques avant le début de la formation si vous êtes en situation de handicap. Nous nous efforcerons d'y répondre au mieux.



Votre Contact



05.58.05.44.81
formation@landes.cci.fr





1- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Rappel du cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2- Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3- Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même